

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**  
**COMMUNE DE LUMBRES**

**ARRETE N° 2026/93**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le 8<sup>ème</sup> Lumbres Historic Auto organisé par l'Association « Atipic Car's Passion » qui doit avoir lieu le **DIMANCHE 05 JUILLET 2026**, Base de Loisirs, Salle Michel Berger,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement et la circulation seront interdits rue Salvador Allendé à partir de l'ancienne piscine et sur l'ensemble du parking de la salle Michel Berger du **Vendredi 03 Juillet 2026 à 22h00 au Dimanche 05 Juillet 2026 à 22h00**, (le parking face au terrain synthétique sera accessible).

**Article 2** : Un accès piéton sera maintenu pour accéder aux différents sites de la plaine de sports.

**Article 3** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 4** : - Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Lumbres,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques,  
- Monsieur le Président de l'Association « Atipic Car's Passion »,  
- Monsieur le Président de l'Association « l'Amicale Laïque »,  
- Monsieur le Président de l'Association « La Société Colombophile »,  
- Monsieur le Président de l'Association « La Société de Chasse »,  
- Monsieur le Président de l'Association « La Boule Lumbroise »,  
- Monsieur le Président de l'Association « Comité des Fêtes »,  
- Monsieur le Président de l'Association « La Truite Lumbroise »,  
- Monsieur le Président de l'Association « Les Archers du Marais »,  
- Monsieur le Président de l'Association « Olympique Lumbrois »,  
- Monsieur le Président de l'Association « N'Oublions jamais Lumbres 1944 »,  
Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 19 Juin 2026.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**

Acte rendu exécutoire  
le **19 JUIN 2026**

